

I. CONTEXTUALISATION

À partir du lundi 4 mai prochain, dans le cadre des mesures « COVID-19 », notre gouvernement donnera à nouveau la possibilité de s'entraîner en athlétisme par groupe de 3 personnes maximum.

Au sein du service des sports de la VUB, ils envisagent donc de donner aux clubs présents, l'opportunité de reprendre pas à pas leurs activités. Cela ne fonctionnera que si les clubs et la VUB prennent les mesures nécessaires pour respecter au maximum les directives du gouvernement.

Appliquer les 5 règles d'or et prendre les dispositions nécessaires en termes d'entraînement, de communication avec les membres, de conception de l'espace utilisé pour l'entraînement, de mise à disposition d'équipements de protection individuelle pour les salariés et membres, etc...

Le service des sports de la VUB nous a donc demandé d'élaborer un plan d'action du club (éventuellement en concertation avec notre fédération) avec lequel nous pourrions reprendre le travail en pratique. Nous devons pour ce faire également tenir compte des règles proposées par le service des sports lui-même à la direction de la VUB. Notre plan de reprise que vous trouverez ci-après est actuellement soumis pour accord et il pourrait donc encore être (légèrement ?) modifié.

Attention : Il convient d'obtenir au préalable à la reprise d'activités l'accord de la direction de la VUB. Nous tenons également compte de la communication de la LBFA ainsi que des directives gouvernementales pour toute modification au présent texte.

II. REDÉMARRAGE PAR PHASE DES INFRASTRUCTURES EN PLEIN AIR A LA VUB – ATHLÉTISME

L'entraînement en plein air sera autorisé dans le courant du mois de mai, en tenant compte des directives du gouvernement : la piste, saut en longueur, triple saut, lancer du poids et saut en hauteur pourront donc être réutilisés.

- Dans une première phase, le RIAAC (comme le BAV) a la possibilité de redémarrer. Il nous est demandé la garantie que nous nous organiserons de manière à ce que l'entraînement puisse se dérouler de manière responsable, en tenant compte d'un certain nombre de mesures supplémentaires à la suite de la crise sanitaire actuelle (COVID-19).
- Dans une deuxième phase, la VUB pourra également autoriser les détenteurs actuels de cartes sportives à revenir sur la piste en faisant du jogging (possibilité de recharger la carte). Il devra cependant être certain que chaque individu respecte les règles concernant un maximum de 3 personnes dans un groupe et respectant la distance nécessaire entre chaque individu. De l'expérience au début du confinement, la VUB a constaté que l'accès via le tourniquet peut conduire à un rassemblement de plus de personnes sur le terrain de rugby et que l'utilisation de la porte tournante ne se limite pas seulement à l'utilisation de la piste. Avant le démarrage, une communication claire sera affichée sur le tourniquet avec les directives et conditions nécessaires dans lesquelles la piste pourra être réutilisée.
- Ce n'est que dans une troisième phase que les cartes sportives « jogging » pourront être vendues à de nouveaux candidats ainsi que des contrats d'utilisation avec des clubs et des écoles qui n'en ont pas encore été établis.

III. POUR LE RIAAC

- Le club est chargé de surveiller l'utilisation correcte des installations et le respect des mesures de prévention de la propagation du virus.
- Le club pourra normalement redémarrer en semaine à partir du 4 mai en utilisant les accords d'utilisation existants.

Le texte ci-après expose les règles auxquelles les athlètes présents aux entraînements du RIAAC seront soumis :

- Aux exigences qui peuvent être communiquées par le Gouvernement fédéral ou régional, la Communauté Wallonie-Bruxelles, la Commune d'Ixelles, la VUB ou la LBFA ;
- Aux contraintes liées à notre propre organisation pratique.

Ces règles seront donc évolutives.

- 1. Les entraînements des mardis et jeudis de 18h30 à 20h seront autorisés à partir du moment où le service des sports nous communiquera son accord.**
2. Une liste d'athlètes prioritaires a été établie. Cette liste sera communiquée par les coordinateurs/entraîneurs pour exécution. Elle est composée dans un premier lieu par les athlètes compétiteurs qui s'entraînent avec le RIAAC à partir de la catégorie « cadet ».
3. L'objectif est de permettre à ces athlètes en priorité un retour aux entraînements spécifiques pour leur permettre de préparer à termes des échéances compétitives.
4. Les athlètes devront déclarer s'ils sont intéressés par la participation aux entraînements selon les conditions reprises ci-après.
5. Les athlètes seront répartis dans des groupes de 3 personnes maximum (systématiquement les mêmes) : le choix du groupe étant fait par le coordinateur/entraîneur afin de prévoir un plan d'entraînement cohérent.
6. Plusieurs groupes de 3 athlètes seront organisés simultanément :
 - X groupes de 3 pour le demi-fond (groupe DFF) sous la responsabilité d'Abdel ou d'Olivier, avec l'utilisation du couloir 1 et 2 au maximum. Avec par exemple,
 - 1 groupe au départ du 400m
 - 1 groupe au départ du 200m
 - X groupes de 3 sous la responsabilité d'Olivier, Louise, Hervé, Céline, Alessandro (tous ne seront pas présents en permanence) avec par exemple,
 - 1 groupe de 3 au saut en longueur / triple saut (au bac à sable) + lancer du poids (à l'air de poids) si besoin
 - 1 groupe sprint long + haies (au départ du 300m – couloir 3 à 7)
 - 1 groupe sprint court (au départ du 100m – couloir 3 à 6)
 - 1 groupe saut en hauteur (à la hauteur) + lancer du poids (à l'air de poids) si besoin
 - Le nombre de groupe n'est pas expressément identique à chaque entraînement
 - Par exemple, on pourrait avoir 4 groupes de sprint court certains jours, et 3 groupes de sprint long d'autres jours, sans avoir forcément de hauteur à chaque fois.
 - Nous devons être capables de répartir les groupes sur la piste à des distances raisonnables les uns des autres afin de respecter les règles prévues.
 - Seules les réponses des athlètes quant à leur participation aux entraînements permettront de voir l'organisation réelle, adaptée au jour le jour.
 - Il est possible qu'un suivi en ligne des participations aux entraînements soit mis en place. Il devra alors être complété à l'avance par les athlètes.
 - Ce système, s'il est mis en place, serait alors OBLIGATOIRE afin de réussir une gestion optimale des groupes présents (et donc de leur nombre).
7. Les entraîneurs se tiennent à distance et ne font pas partie du groupe de 3 (sauf s'ils s'entraînent avec)
8. L'organisation de la piste et des zones de travail se fera par Olivier LESSIRE qui veillera à la présence proportionnée de chaque groupe et la répartition en zones de travail.

9. Le club s'organise de manière indépendante pour l'accès à la piste par la grille principale à l'aide de la clé (coffre à clés) et du code de verrouillage de la grille de la piste. C'est la même personne qui ouvre la porte avec le code et ferme ensuite. Nous garderons la porte fermée pendant l'entraînement pour empêcher les non-membres d'entrer. Pratiquement cela signifie
 - Ouverture **et** fermeture, soit par Olivier, soit par Louise.
 - 10' avant jusqu'à 5' après le début de l'entraînement
 - Sortie uniquement par le tourniquet.
 - La porte tournante peut être actionnée avec le coude ou l'épaule : il est préférable de ne pas la saisir avec les mains.
 - AUCUNE entrée sur la piste n'aura lieu pendant l'entraînement (soit on est à l'heure soit on ne vient pas, quelle que soit la raison !!!)
 - Les athlètes sont enfermés pour la durée de l'entraînement : ils peuvent sortir, mais ils ne rentreront plus
10. Pas d'utilisation des vestiaires. Les participants à l'entraînement sont priés de prévoir une douche à domicile après l'entraînement. Les toilettes et les lavabos sont disponibles dans la zone de vestiaire, à la condition stricte qu'un maximum d'une (1) personne à la fois entre dans cette zone. La porte sera fermée à clé et disponible auprès du responsable (Olivier ou Louise). Gardez toujours une distance les uns avec les autres, même lorsque vous visitez les toilettes ou l'évier pour vous laver les mains.
11. Le club met à disposition un volontaire qui reçoit les membres du club à l'entrée et fait le point sur l'avancement de l'entraînement et les mesures à respecter :
 - La surveillance de l'accès à la grille principale pendant les 15' d'ouverture sera effectuée par un entraîneur reconnu par le RIAAC.
 - La répartition des athlètes sur la piste se fait à partir de là.
 - Nous demandons à chacun de ne pas créer d'attroupement et de se rendre directement à la zone qui lui a été attribué.
12. Si vous vous sentez malade, même s'il ne s'agit que d'un petit mal de gorge ou d'une petite toux, restez à la maison.
13. Lavez-vous les mains régulièrement (robinet prévu contre le bâtiment, à côté du débarras)
 - Celui qui fournit le matériel se lave les mains avant de mettre le matériel à disposition des coaches
14. Gardez vos distances, évitez tout contact physique. Toute personne âgée de plus de 12 ans porte un masque lorsque la distance minimale entre deux personnes de 1,5 m ne peut être garantie.
15. Maximum 3 dans un groupe pour l'entraînement. Les groupes restent à une distance d'environ 20 mètres les uns des autres. La capacité théorique maximale pour une piste d'athlétisme de 400m de 6 couloirs est donc de 60 personnes simultanées.
 - 1 couloir d'écart entre les athlètes (sauf demi-fond ; mais ils veillent à démarrer avec des écarts entre eux).
 - Chacun dans sa zone et il y reste lorsqu'il ne court pas.
 - Les zones seront marquées par des plots / cônes afin que les athlètes y rassemblent leurs affaires et s'y rejoignent lorsqu'ils n'ont pas d'exercices ou de courses à réaliser.
 - On ne rassemble donc pas ses affaires personnelles au début du 100m, dans les étagères existantes.
 - Chaque zone ne pourra être utilisée que par un groupe pour toute la durée de l'entraînement.
16. Si du matériel est utilisé, celui-ci sera toujours mis à disposition par une seule personne (Louise ou Olivier) pour l'ensemble de l'entraînement et ranger dans le local prévu par cette même personne après l'entraînement (haies, engins de lancer, râdeaux ...).
 - Louise **ou** Olivier arrivent 30 minutes avant la séance pour sortir le matériel nécessaire afin de le mettre à disposition des coaches ou des athlètes.
 - Les entraîneurs doivent à l'avance préciser ce qu'ils vont utiliser (râdeaux, élastique de la hauteur, plinth d'impulsion, gilets lestés, traîneaux ; haies ; starting block ...). Il ne sera pas question de faire des aller-retour hors de la piste pour aller chercher le matériel durant l'entraînement. Nous ne disposons en effet pas de lieu de stockage au sein de l'enceinte de la piste.
17. Les équipements personnels tels que sacs de sport, gourdes, balle de lancer de poids, chronomètres, etc. sont touchés par une seule personne, le propriétaire ou l'utilisateur.

18. Il convient d'agencer le matériel pour faciliter le travail de tous :
- Placement des haies par le coach ou toujours par le même athlète ;
 - Gestion des starting block par les athlètes eux-mêmes : 1 athlète par starting block pour l'ensemble de l'entraînement ;
 - Utilisation du râteau pour la longueur / le triple saut par le coach ou toujours par le même athlète ;
 - Manipulation des poteaux, de la barre ou d'un élastique à la hauteur par le coach ou toujours par le même athlète ;
 - Le lancer du poids est possible à condition que chacun utilise son propre engin pour tout l'entraînement ;
 - Aucun entraînement de relais ne sera organisé.
19. Le gouvernement demande de rester chez soi autant que possible et de minimiser les déplacements inutiles. Alors venez directement de chez vous à l'entraînement et rentrez chez vous immédiatement.
20. L'entraîneur est responsable du bon déroulement de l'entraînement.
- Le rappel des règles de manière responsables
 - Il faut comprendre l'accès aux infrastructures comme une faveur. Une attitude non correcte peut compromettre l'accès à la piste pour les autres membres du club par la suite
 - Si quelqu'un a un problème avec le respect des règles en vigueur, cela le regarde individuellement, et il peut se débrouiller par lui-même pour trouver des solutions. Mais il n'a pas à engager le club par un comportement qui serait contraire aux règles ici édictées. Si un athlète présent à l'entraînement ne souhaitait pas comprendre :
 - Olivier LESSIRE (Louise DEMEY en son absence) prononcera une suspension avec effet immédiat au sein du club ;
 - Une procédure disciplinaire sera systématiquement engagée auprès des instances de la LBFA ;
 - Une proposition d'exclusion définitive du club sera faite au Conseil d'Administration ;
 - Pour tout athlète venant d'un club extérieur les mesures prises resteront du même ordre.
21. Seuls les membres de nos groupes d'entraînement constitués) sont les bienvenus sur les pistes et autres installations sportives au moment de l'entraînement. Le terrain de rugby doit rester vide à tout moment.
22. Si d'autres utilisateurs sont identifiés (à éviter en gardant le portail fermé pendant l'entraînement), ils seront invités à quitter la zone. S'ils ne répondent pas à cela, le club appelle notre sécurité le 02/629.21.76 avec la demande de retirer ces personnes non autorisées ou, si nécessaire, appel à la police pour établir un PV.

IV. LA MOTIVATION DES CHOIX

Ce titre doit permettre l'interprétation au cas par cas du présent règlement dans l'esprit de ceux qui l'ont établi.

L'objectif de la réouverture partielle des entraînements est de permettre initialement aux athlètes compétiteurs de reprendre des entraînements orientés vers la compétition. Nous demandons donc à chaque membre souhaitant participer à cette reprise de confirmer que la reprise a pour objectif de préparer les compétitions à venir (lorsque les compétitions reprendront).

Les autres athlètes disposent de plans qu'ils peuvent continuer à faire en attendant (ou ils pouvaient en faire la demande auprès des coaches).

Afin d'objectiver les choix des athlètes bénéficiant d'une reprise prioritaire, les coordinateurs/entraîneurs reçoivent un fichier .xlsx contenant la liste des résultats des compétitions indoor de l'hiver (dans le 1^{er} feuillet). Une liste d'athlètes prioritaires est établie dans le 2^{ème} feuillet du fichier en y reprenant :

- Les athlètes à partir de cadets ayant participé à des compétitions (y compris les participations au cross, non reprises au 1^{er} feuillet) ;
- Les minimes compétiteurs comme possibilité d'élargissement prioritaire si la place et l'encadrement le permet ;
- Sont ajoutés, les athlètes compétiteurs « non RIAAC » mais s'entraînant **de manière permanente** avec nos groupes SSL ou DFF
 - Ils apportent en effet une plus-value à l'entraînement de nos athlètes ;
 - Ils n'ont pas forcément d'autres possibilités de s'entraîner ;
 - Le rajout des athlètes est relativement fictif (la plupart sont rentrés près de chez eux).

Les entraîneurs auront le droit de proposer d'aller au-delà ou en-deçà de la liste des athlètes prioritaires. Cela ne peut se faire au détriment d'un athlète objectivement prioritaire (par exemple, un athlète ayant fait 1 compétition en novembre, mais n'ayant pas été présent à l'entraînement pendant 4 mois passera après un athlète dont la reprise de compétition est « acquise ») ;

La proposition devra être faite à Olivier pour lui permettre une validation pour l'ensemble du club. Il convient en effet de :

- Tenir à jour la liste des groupes et des athlètes qui les composent ;
- D'organiser les emplacements des athlètes sur la piste ;
- Assurer une accessibilité proportionnelle entre les groupes et catégories visées.

V. MODALITES PRATIQUES (à partir du 02 mai 2020)

1. A partir de ce 02 mai 2020, nous allons sonder les athlètes concernés pour voir

- Lesquels seraient réellement présents
- Très régulièrement
- Quels jours

Priorité sera donné à ceux qui répondent vite et qui seront très réguliers (au moins 1 jour fixe).

Cela permettrait donc de voir rapidement si on peut étendre à des minimes.

Au final, **seuls les athlètes formellement autorisés pourront venir aux entraînements**. Tout athlète n'ayant pas reçu l'autorisation formelle de s'entraîner se verra refoulé dès l'entrée de la piste. Au besoin, cela se fera selon les moyens prévus au point 22.

La participation à l'entraînement devra être systématiquement confirmé par Olivier LESSIRE au coordinateur/entraîneur. Le coordinateur/entraîneur à la responsabilité de mettre l'information à disposition de ses athlètes.

2. Avant la reprise, nous serons aptes à fournir une liste d'athlètes s'entraînant ensemble.

Les athlètes n'auront pas le choix du groupe de 3 personnes (maximum) qu'on leur assigne (les affinités sportives priment sur les affinités sociales).

Le contenu de l'entraînement et du groupe est défini par l'entraîneur de manière identique pour l'ensemble de ce groupe de 3 personnes.

3. Les athlètes qui demanderaient l'accès, qui reçoivent l'accord et qui ne viendraient finalement pas : ils perdent leur place de « prioritaire » sans aucune négociation. En effet, une telle attitude peut défavoriser les autres membres du groupe de 3 et empêcher d'autres athlètes de venir s'entraîner.

4. Un athlète officiant également comme entraîneur au sein d'un groupe de 3 ne sera pas défrayé. Il profitera en effet d'abord de sa présence pour s'entraîner.

5. Pour tout athlète souhaitant s'entraîner, il sera demandé de,

1. Répondre au formulaire repris en annexe !
 - a. Ce formulaire sera envoyé par le coordinateur/entraîneur et devra lui être ré-envoyé.
 - b. Ce formulaire vaudra pour la reprise, mais un système plus réactif pourrait être mis en place.
2. Confirmer la prise de connaissance des règles en vigueur dans ce même mail et d'y adhérer.

Pour exécution du présent règlement,
Bruxelles, le 01^{er} mai 2020,
Olivier LESSIRE,
Président du RIAAC

Annexe au ROI temporaire

Formulaire de demande de participation aux entraînements

Par la présente,

- Je confirme que l'objet de la participation aux entraînements est de participer aux compétitions durant la période estivale ;
- Je confirme avoir pris connaissance des règles en vigueur et je déclare y adhérer pleinement par le comportement que j'aurai aux entraînements.

Je souhaite participer aux entraînements organisés sur le site de la VUB :

- Les mardis
 - Je serai là à tous les entraînements
 - Je serai là à certains entraînements
 - Je ne serai pas là
- Les jeudis
 - Je serai là à tous les entraînements
 - Je serai là à certains entraînements
 - Je ne serai pas là
- Je serai absent de telle date à telle date
 - De à .

La participation à l'entraînement devra être systématiquement confirmée par Olivier LESSIRE au coordinateur/entraîneur. Le coordinateur/entraîneur a la responsabilité de mettre l'information à disposition de ses athlètes.

En l'absence de confirmation formelle, l'entraînement est considéré comme n'ayant pas lieu pour cet athlète et il ne sera pas autorisé à entrer sur la piste.

Aucune exception ne sera tolérée.

Date et Lieu :

Nom, prénom (+ celui d'un parent pour les mineurs) :

L'utilisation du mail repris dans la base de données du club servant à authentifier l'envoi.